



Opéra Pégase

Titre de créance de droit Anglais
présentant un risque de perte en capital



Cet instrument financier risqué, alternatif à un placement dynamique risqué en actions, présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement :** 5 ans (sauf activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé). L'investisseur prend également un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité
- L'investisseur est exposé **au risque de crédit de l'Émetteur Credit Suisse AG** (Moody's A1, S&P A, Fitch A⁽¹⁾)
- **Cadre d'investissement :** contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation (support en unités de compte) et compte-titres
- **Commercialisation :** du 1^{er} septembre 2014 au 21 novembre 2014⁽²⁾
- **Code ISIN :** XS1040313741

Le produit « Opéra Pégase » décrit dans le présent document fait l'objet d'un Résumé et Prospectus « Securities Notes » sous le Programme de Produit Structurés pour l'émission de Notes, Certificats et Warrants de l'Émetteur. Le Résumé et Prospectus doivent être lus en considération de tout document incorporé par référence pour les Termes et Conditions complets des Titres. Le Résumé et Prospectus a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») (Luxembourg) en date du 29 août 2014 comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC (la « Prospectus Directive ») et le certificat d'approbation a été adressé à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») conformément à l'article 18 de la Prospectus Directive. Ce document à caractère promotionnel est établi par Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres. Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽²⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation d'Opéra Pégase peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 21 novembre 2014.

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique « risk factors » (facteurs de risque) du Prospectus de Base, notamment sur le risque de crédit lié à l'Émetteur et sur le risque de liquidité du produit.
Merci de lire l'avertissement en dernière page.

Objectifs d'investissement

- **Pour un investissement dans Opéra Pégase, l'investisseur est exposé pour une durée de 2 à 5 ans aux marchés actions de la zone Euro**
La performance de ce placement dépend de l'évolution positive ou négative des marchés actions de la zone Euro, représentés par leur principal indice, l'EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis).
- **En cas de marchés fortement baissiers à l'échéance : un risque de perte en capital partielle ou totale**
Si l'EURO STOXX 50® baisse, à la date de constatation finale, de plus de 35 % par rapport à son niveau au 28 novembre 2014, l'investisseur subit une **perte en capital égale à la baisse de l'indice.**
- **En cas de marchés rapidement haussiers : un mécanisme automatique de remboursement anticipé**
Dès la 2^{ème} année, si la performance de l'EURO STOXX 50 est supérieure ou égale à +5% à

l'une des dates de constatations annuelles par rapport à son niveau du 28 novembre 2014, l'investisseur est automatiquement remboursé par anticipation et bénéficie, en plus de son capital initialement investi, d'un gain de 8,50 % par année écoulée⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,99 %⁽¹⁾).

En cas de remboursement anticipé, l'investisseur ne bénéficie pas d'une indexation intégrale à la hausse de l'indice en raison du plafonnement des gains.

- **En cas de marché haussier ou stable à l'échéance :**
À l'échéance, si le mécanisme de remboursement par anticipation n'a pas été déclenché préalablement, l'investisseur bénéficie⁽¹⁾ :
 - D'un gain fixe plafonné à **8,50 % par année écoulée**, soit un remboursement de 142,5 % de son capital investi, si l'indice EURO STOXX 50® a enregistré une **performance positive ou nulle** à la date de constatation finale par rapport à son niveau du 28 novembre 2014.

Un sous-jacent de référence

L'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Sa composition et son évolution sont disponibles sur www.stoxx.com (code Bloomberg : SX5E Index). L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice.

Les termes « capital » et « capital investi » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des Titres de créance, soit 1 000 €. Dans cette brochure, les montants de remboursement et taux de rendement annuels sont bruts, calculés sur la base du capital investi, hors (i) éventuelle commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, selon le cas, au contrat d'assurance-vie, au contrat de capitalisation ou au compte titres, (ii) fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le titre de créance proposé est également soumis au risque de défaut et/ou faillite de l'Émetteur et de perte de valeur du capital investi en cas de terme du contrat, de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès (assurance-vie uniquement) avant l'échéance de ce titre. Les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de revente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif. **Dans le cadre d'investissement de l'assurance-vie, il est précisé que les organismes d'assurance s'engagent exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'ils ne garantissent pas. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



1 Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement dès la deuxième année, en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50®

De l'année 2 à l'année 4, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, si l'indice EURO STOXX 50® enregistre une performance supérieure ou égale à + 5 % par rapport à son niveau du 28 novembre 2014, un mécanisme de remboursement anticipé est activé, le produit s'arrête et l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

L'intégralité de son capital investi
+
un gain égal à 8,50 % par année écoulée
(soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,99 %⁽²⁾)

Sinon, le produit continue.

2 À l'échéance, l'opportunité de toucher l'ensemble des gains en cas de marchés stables ou haussiers sinon, une perte en capital si l'indice Euro STOXX 50® baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial.

Le 29 novembre 2019, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice EURO STOXX 50® depuis 28 novembre 2014.

Cas défavorable : si l'indice a baissé de plus de 35 %, l'investisseur reçoit le 11 décembre 2019⁽²⁾ :

La Valeur Finale⁽³⁾ de l'indice
(dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital)

Cas médian : si l'indice n'a pas baissé de plus de 35 %, l'investisseur reçoit le 11 décembre 2019⁽²⁾ :

L'intégralité de son capital investi

Cas favorable : si l'indice enregistre une performance positive ou nulle, l'investisseur reçoit le 11 décembre 2019⁽²⁾ :

L'intégralité de son capital investi
+
un gain égal à 8,50 % par année écoulée (soit 42,5 %)
(soit un Taux de Rendement Annuel de 7,28 %⁽²⁾ dans ce scénario)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières au verso pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ La Valeur Finale de l'indice est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Remboursement à l'échéance des 5 ans

L'intégralité du capital investi + un gain de 8,50 % par année écoulée, soit 42,5 %
(Taux de Rendement Annuel de 7,28 %⁽¹⁾)

oui

La performance finale de l'indice est-elle positive ou nulle ?

29 novembre 2019

La performance finale de l'indice est-elle supérieure ou égale à -35 % ?

non

La performance finale de l'indice est-elle inférieure à -35 % ?

oui

oui

Remboursement à l'échéance des 5 ans
L'intégralité du capital investi

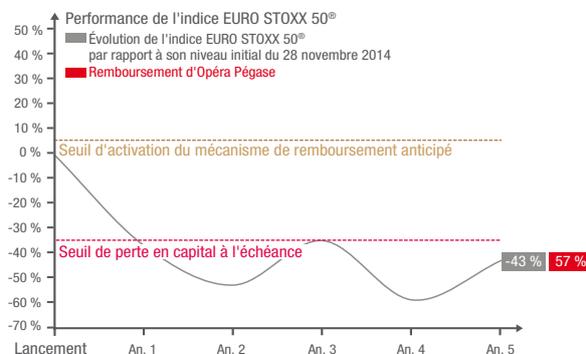
Remboursement à l'échéance des 5 ans
avec perte en capital totale ou partielle
L'intégralité du capital investi
-
la baisse constatée de l'indice (à hauteur de
Valeur Finale de l'indice / Valeur Initiale de l'indice)



Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants et taux de rendement annuels sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement, hors défaut ou faillite de l'Émetteur.

Scénario défavorable : baisse importante du marché à horizon 5 ans



À chaque date de constatation annuelle de l'année 2 à 4, la performance de l'indice est inférieure à +5 % par rapport à son niveau initial. Par conséquent, il n'y a pas de remboursement anticipé.

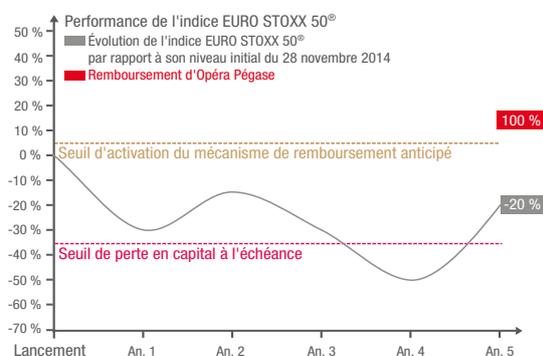
À l'issue des 5 années, le 29 novembre 2019, l'indice EURO STOXX 50® a baissé de 43 % par rapport à son niveau initial.

Il a donc baissé de plus de 35 % et l'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital, égale à la baisse de l'indice. Il reçoit donc 57 % du capital investi⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel est égal à -10,56 %⁽¹⁾, égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'indice.

L'investisseur subit une perte en capital dans ce scénario. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.

Scénario intermédiaire : baisse modérée du marché à horizon 5 ans



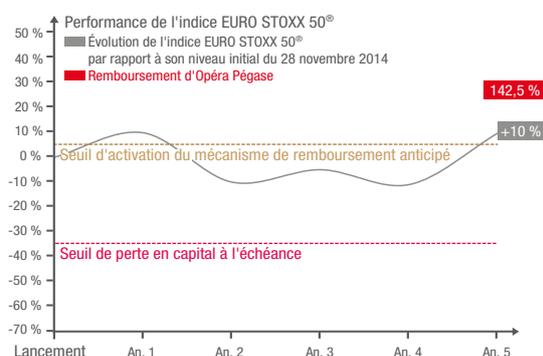
À chaque date de constatation annuelle de l'année 2 à 4, la performance de l'indice est inférieure à +5 % par rapport à son niveau initial. Par conséquent, il n'y a pas de remboursement anticipé.

À l'issue des 5 années, le 29 novembre 2019, l'indice EURO STOXX 50® a baissé de 30 % par rapport à son niveau initial.

Il n'a donc pas baissé de plus de 35 % et l'investisseur reçoit à l'échéance le capital investi.

Le Taux de Rendement Annuel est égal à 0 %⁽¹⁾

Scénario favorable : hausse du marché à horizon 5 ans



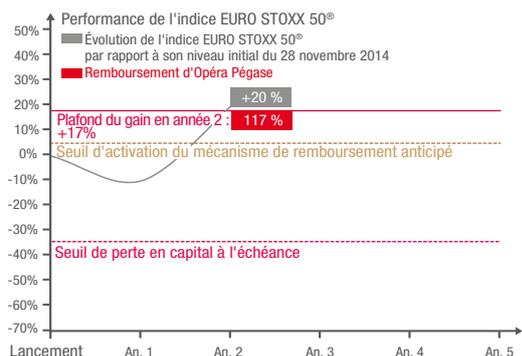
À chaque date de constatation annuelle de l'année 2 à 4, la performance de l'indice est inférieure à +5 % par rapport à son niveau initial. Par conséquent, il n'y a pas de remboursement anticipé.

À l'issue des 5 années, le 29 novembre 2019, l'indice EURO STOXX 50® a augmenté de 10 % par rapport à son niveau initial.

En raison de la hausse de l'indice, l'investisseur reçoit le capital investi majoré d'un gain de 8,50 % par année écoulée, soit 142,5 % du capital investi⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel est égal à 7,28 %⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de 1,91 % pour un investissement direct dans l'indice.

Scénario de mise en évidence du plafonnement des gains



À l'issue de la deuxième année, à la date de constatation annuelle, l'indice EURO STOXX 50® est en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial. La performance de l'indice est donc supérieure ou égale à +5 % et le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.

Le titre est alors remboursé par anticipation et assorti d'un gain égal à 2 fois 8,50 %, soit au total 117 % du capital investi⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel est alors égal à 7,99 %⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de 9,34 % pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Le rendement d'Opéra Pégase à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -35 %.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Avantages

- Dès lors que, à une date de constatation annuelle, de l'année 2 à l'année 4, l'indice EURO STOXX 50® enregistre une performance d'au moins +5 % par rapport à son niveau à la date de constatation initiale, l'investisseur bénéficie⁽¹⁾ d'un remboursement anticipé égal à l'intégralité du capital investi augmentée d'un gain de 8,50 % par année écoulée⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,99 %⁽¹⁾).
- Si à la date de constatation finale, le 29 novembre 2019 :
 - L'indice EURO STOXX 50® a enregistré une performance positive ou nulle depuis la date de constatation initiale du 28 novembre 2014, l'investisseur reçoit un gain de 8,50 % par année écoulée, soit 142,5 % de son capital initialement investi⁽¹⁾.
 - L'indice EURO STOXX 50® a enregistré une performance négative mais n'a pas subi une baisse de plus de 35 % depuis la date de constatation initiale du 28 novembre 2014, l'investisseur reçoit son capital initial.

Inconvénients

- L'investissement présente un risque de perte en capital :
 - En effet, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si l'indice a baissé de plus de 35 % le 29 novembre 2019, l'investisseur subit à la date d'échéance une perte en capital qui peut être totale si l'indice a un cours nul le 29 novembre 2019.
 - En cas de revente des titres avant la date de remboursement anticipé ou la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte réalisable, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché à la date de revente. La perte en capital peut donc être partielle ou totale.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 5 ans, en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50® à chaque date de constatation annuelle à compter du 30 novembre 2016.
- En cas d'activation du mécanisme de remboursement par anticipation, l'investisseur ne bénéficie pas d'une indexation intégrale à la hausse de l'indice EURO STOXX 50® en raison du plafonnement du gain (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,99 %⁽¹⁾).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice EURO STOXX 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le rendement d'Opéra Pégase à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -35 %.
- Risque de taux : toute modification des taux d'intérêt sur le marché peut affecter négativement la valeur du produit.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice EURO STOXX 50® et connaître de fortes fluctuations en particulier avant les dates de constatation annuelle de l'indice EURO STOXX 50® si la performance de l'indice calculée par rapport à son niveau initial est proche de +5 % et avant la date de constatation finale, si le niveau de l'indice est proche de 65 % de son cours initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours du sous-jacent, de la volatilité, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur.
- Si l'investisseur souscrit ce produit via une unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le terme du contrat, le rachat du contrat, une opération d'arbitrage ou le décès de l'assuré (assurance-vie uniquement) entraînent la revente des titres selon les conditions indiquées dans son contrat et donc potentiellement une perte en capital.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Principales caractéristiques

Type	Titres de créance de droit Anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
Notation de l'émetteur	(Moody's A1, S&P A, Fitch A ⁽¹⁾)
Agent de Calcul	Credit Suisse International ⁽²⁾
Période de souscription	du 1 ^{er} septembre 2014 au 21 novembre 2014 ⁽²⁾
Prix d'émission	1000 EUR par coupure
Montant nominal	1000 EUR
Date de Constatation Initiale	28 novembre 2014
Niveau initial	Niveau de clôture le 28 novembre 2014
Date d'émission	29 août 2014
Durée	5 ans au plus
Dates de constatation	30 novembre 2016, 30 novembre 2017, 30 novembre 2018
Date de Remboursement anticipé	12 décembre 2016, 12 décembre 2017, 12 décembre 2018
Date de constatation finale	29 novembre 2019
Date de maturité	11 décembre 2019
Coupon	8,5 % / an ⁽³⁾ si l'indice est en hausse de +5% aux Dates de Constatation ou stable à la date de Constatation finale
Indice sous-jacent	EURO STOXX 50® www.stoxx.com Bloomberg : SX5E Index
Remboursement à l'échéance	- Si l'indice baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation finale : Perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice et totale si l'indice baisse de 100 % - Si l'indice ne baisse pas de plus de 35 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation finale : Remboursement du capital investi - Si l'indice termine à la Date de constatation finale au-dessus de son niveau initial : Remboursement du capital investi + paiement d'un gain égal à 42,5 %
Commission de distribution	Des commissions relatives à ce produit sont payées par l'émetteur au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,50 % du montant nominal des titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat
Cotation	Bourse d'Euronext Amsterdam
Éligibilité	Produit éligible au compte titres, contrat d'assurance vie et contrat de capitalisation auprès de certaines compagnies d'assurance moyennant des frais variables selon les contrats
ISIN	XS1040313741
Devise	EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 €. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Marché secondaire	Liquidité quotidienne assurée par Crédit Suisse, en l'absence de perturbation de marché. L'écart entre le prix de vente et le prix d'achat est de 1 %
Consultation de la valorisation	Disponible sur les pages publiques de Bloomberg, Fininfo
Double valorisation	En cas de désinvestissement du titre de créance avant l'échéance du fait de l'investisseur, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance. L'évaluation de la valeur de ce support fait donc l'objet d'une double valorisation bi-mensuelle à la fois par Crédit Suisse et par une entité indépendante : Société Générale Securities Services France
Cadre de distribution / Éligibilité	Contrat d'assurance-vie, contrat de capitalisation et compte titres
Catégorie d'investisseurs	Investisseurs avertis
Niveau de risque	Élevé
Durée d'investissement conseillée	Jusqu'à la date d'échéance, le 11 Décembre 2019 (hors cas de remboursement automatique anticipé)
Offre au Public	En France uniquement
Frais d'entrée	- Investissement en compte titres : 2 % maximum de l'investissement à la charge du porteur en sus du prix d'achat - Contrat d'assurance-vie et contrat de capitalisation : pas de frais d'entrée spécifiques aux titres, mais frais à l'entrée et sur versements liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
Frais de sortie ⁽⁴⁾	- Investissement en compte titres : aucun frais - Contrat d'assurance-vie et contrat de capitalisation : pas de frais de sortie spécifiques aux titres, mais frais de désinvestissement liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
Règlement/Livraison	Euroclear France

⁽¹⁾ Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources : <https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp>).

⁽²⁾ L'émetteur, l'agent de calcul et le vendeur de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

⁽³⁾ Les gains ou pertes indiqués résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur, hors commission de souscription ou frais (d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres), fiscalité et prélèvements sociaux applicables. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, l'investisseur sera exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale.

⁽⁴⁾ Ces frais ne tiennent pas compte des prélèvements fiscaux et sociaux éventuellement dus.

Avertissement Général

Le produit « Opéra Pégase » décrit dans le présent document fait l'objet d'un Résumé et Prospectus « Securities Notes » sous le Programme de Produit Structurés pour l'émission de Notes, Certificats et Warrants de l'Émetteur. Le Résumé et Prospectus doivent être lus en considération de tout document incorporé par référence pour les Termes et Conditions complets des Titres. Le Résumé et Prospectus a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») (Luxembourg) en date du 29 août 2014 comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC (la « Prospectus Directive ») et le certificat d'approbation a été adressé à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») conformément à l'article 18 de la Prospectus Directive. Ce document à caractère promotionnel est établi par Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres. Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général.

Définition des termes « capital initial » ou « capital »

Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des EMTN soit 1000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des EMTN, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

Avertissement lié à l'Indice

L'Indice EURO STOXX 50[®] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice (pour plus d'informations sur l'Indice http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol= SX5E).

Avertissement lié au produit

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique « risk factors » (facteurs de risque) du Prospectus de Base, et notamment sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit. L'émetteur, l'agent de calcul et le vendeur de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis.

Le Prospectus de Base est disponible gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, 25 avenue Kléber 75016 Paris, ainsi que sur internet à travers le lien suivant :

www.credit-suisse.com/structuredproducts et doit être lu conjointement avec le résumé en français et les conditions définitives du produit disponible sur le site internet de Credit Suisse. L'acheteur du produit « Opéra Pégase » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Le produit « Opéra Pégase » a été élaboré pour un horizon d'investissement de 5 ans au maximum et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et l'exposera à un risque de perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.